

Règlements – Concours photo *Montre ta science !*

- Tous les **étudiant-e-s de l'INRS** sont éligibles à participer en soumettant leurs photos.
- Le concours portant sur **les travaux des étudiant-e-s** (site d'étude, montage expérimental, résultats, etc.), les photographies et les images générées par ordinateur sont acceptées.
- Les photos doivent avoir été prises ou faites par **vous** et **être en lien avec votre sujet de recherche**.
- Chaque participant-e ne peut soumettre que **1 photo**.
- Les photos doivent être en **format numérique JPG haute résolution de taille maximale 1 Go**.
- Les photos seront projetées au cours des Journées scientifiques.
- Le vote du public, qui sera secret, aura lieu **pendant les projections des photos** et les résultats seront connus au cours de la remise des prix.
- Vous devez avoir rempli le [formulaire de participation](#), incluant votre photo, avant **le mardi 31 mars 2020 à minuit**.
- En soumettant votre photo, vous acceptez de facto qu'elle soit ajoutée à la **banque de photos** des Journées scientifiques.
- En soumettant votre photo, vous en cédez les **droits non exclusifs** pour usage dans les publications promotionnelles des journées scientifiques (brochure, rapport annuel, site web, page Facebook, etc.) et ce, dans un contexte strictement non lucratif.
- En tant qu'auteur, vous conservez le droit d'utiliser votre œuvre comme bon vous semble.
- En soumettant la photo, vous confirmez de facto que vous en êtes l'auteur à part entière et que vous détenez l'intégralité des droits. En cas de fraude (i.e. une photo qui n'est pas de vous), vous serez automatiquement exclus du concours.

Le jury

- Le jury sera exclusivement le public (les participants aux Journées scientifiques).

Les prix

- Premier prix d'une valeur de 100 \$ et deuxième prix d'une valeur de 50 \$.